

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi dix-sept décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2020 transmise le 11 décembre 2020

PRESENTS : BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GIRARD Régis, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit, MORICET Sandrine, ONDET Frédéric, PELLETIER Corinne, RENAULT Anne-Marie et SAUTER Virginie.

ABSENTS EXCUSES : GHESQUIER Bertrand, LERSTEAU Mathieu

ABSENTE : CARLIN Adeline

Monsieur GREGOIRE Benjamin a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Points soumis à délibération :

- Budget Programme Rue de l'éolienne : délibération modificative et attribution subvention région
- Entretien Voirie 2021 : proposition contrat de maîtrise d'œuvre
- Personnel communal : création d'un poste permanent à temps non complet 10 heures et suppression d'un poste permanent à temps non complet 4 heures 45
- Demande de subvention au titre du FDSR (Fonds départemental de solidarité rurale)
- Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Points non soumis à délibération :

- Ouverture de la boulangerie
- Point sur la livraison du pain de la Coopérative Paysanne de Belêtré
- Sécurité : projet de réaménagement de la place face à la boulangerie et création d'un mini giratoire en sortie de bourg (RD 95 – RD 21)
- Compte rendu du conseil d'école
- Distribution colis aux Anciens

Questions diverses

Délibération n° 2020-64-7.1

Objet : Budget - décision modificative n° 5

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Certains crédits étant insuffisants, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget au titre de la décision modificative n° 5 :

Section de fonctionnement

Dépenses

023 Virement à la section d'investissement	+ 23.000 €
--	------------

Recettes

74121 Dotation de solidarité rurale	+23.000 €
-------------------------------------	-----------

Section d'investissement

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	+23.000 €
1641 Emprunt en euros	-23.000 €

Après en avoir délibéré et considérant que les écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 5.

Délibération n° 2020-65-1.1

Objet : Voirie - marché de maîtrise d'œuvre 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir de nouveau recours à un bureau d'études pour la réalisation des travaux annuels de voirie 2021. Il présente l'offre de la SELARL Branly – Lacaze à Loches contenant les éléments suivants :

- Le taux de rémunération du maître d'œuvre sera de 7.00 %.

Eléments de Mission	Pourcentage de rémunération
	Montant de rémunération calculé selon estimation des travaux
Avant-projet	1.20 %
Projet	1.80 %
Dossier consultation aux entreprises	0.50 %
Assistance aux contrats de travaux	0.50 %
Pourcentage total conception	4.00 %
	Montant de rémunération calculé selon montant des travaux
Exécution des travaux	0.40 %
Direction des travaux	2.10 %
Assistance aux opérations de réception	0.50 %
Pourcentage total réalisation	3.00 %
Total rémunération	7.00 %

Après en avoir délibéré et considérant que ce bureau d'études donne entière satisfaction, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux annuels de voirie 2021 à la SELARL Branly Lacaze et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2020-66-4.2

Objet : Création d'un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est strictement inférieure à 17h30 dans les communes de moins de 1000 habitants (En application de l'article 3-3-4 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-4° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la création à compter du 1^{er} janvier 2021 d'un emploi permanent pour les fonctions suivantes : aide à la cantine et surveillance de la cour lors de la pause méridienne, ménage et petits travaux divers dans le grade d'adjoint technique – Echelle C 1 relevant de la catégorie C contractuel à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires (***durée strictement inférieure à 17h30***).

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n° 2020-67-4.2

Objet : Suppression d'un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est de 4 h 45 minutes

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-4° ;

Compte tenu de l'évolution des différents postes et de la création d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique – Echelle C 1 à raison de 10 heures hebdomadaires

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet 4 h 45 (créé par délibération n° 44-2016 du 13 septembre 2016) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Délibération n° 2020-68-4.1

Objet : Personnel Communal - Mise à jour du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en raison de l'évolution de la structure communale, et des tâches afférentes à chacun des emplois à pourvoir ou pourvus, il s'avère nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs de la commune de DOLUS-LE-SEC comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE OU STAGIAIRE

Emplois	Grade	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Service Administratif				
Secrétaire générale	Secrétaire de mairie	35/35 ^{ème}	1	
Agent agence postale	Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	15/35 ^{ème}	1	
Service Technique				
Agent polyvalent bâtiment espaces verts	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1	
Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	16/35 ^{ème}	1	
Service Ecole				
Atsem classe maternelle	Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	29/35 ^{ème}	1	
Agent aide maternelle classe GS-CP	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	19/35 ^{ème}	1	
Agent cantine + surveillance garderie	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	19/35 ^{ème}	1	

PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE

Service Ecole + technique				
Agent aide cantine + surveillance cour + garderie + ménage	Adjoint Technique	13/35 ^{ème}	1	
Agent aide cantine + surveillance cour + ménage + petits travaux	Adjoint Technique	10/35 ^{ème}		1

- de charger Monsieur le Maire de procéder au renouvellement des actes d'engagement du personnel

non titulaire, au nom de la Commune,
- d'inscrire au budget de la Commune de DOLUS-LE-SEC les fonds nécessaires.

Délibération n° 2020-69-7.5

Objet : Demande de subvention au titre du FDSR (Fonds départemental de solidarité rurale)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire en date du 6 octobre 2020 confirmant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe socle pour les projets d'investissement suivants :

Acquisition d'un second ordinateur pour le secrétariat de mairie	2 068.00 € HT
Acquisition d'une débroussailleuse à guidon + taille haie sur batterie	2 334.70 € HT
Acquisition tapis Ecole	1 028.00 € HT
Eglise : remplacement du moteur de volée de la cloche 2	1 747.50 € HT
Aménagement square Jean Bureau : réfection toiture, remise en état mur	4 605.50 € HT
Salle des fêtes : réfection du mur d'enceinte côté rue des écoles	3 431.00 € HT
Local technique : réfection pignon	1 397.30 € HT
Coût total des investissements	16 612.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, enveloppe socle, pour la réalisation de ces investissements.

Délibération n° 2020-70-7.5

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

L'objectif principal de ce projet est la réfection et l'isolation de la toiture de la mairie et des logements sociaux. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT
Réfection et isolation toiture mairie – logements sociaux	34 430.10 €

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		22 379.56 €	
Emprunts			
Sous-total autofinancement		22 379.56 €	
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR	12050.54 €	35 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres			
Sous-Total subvention publique		12 050.54 €	

Total HT		34 430.10 €	
-----------------	--	--------------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte l'opération de réfection et d'isolation de la toiture de la mairie et des logements sociaux ainsi que les modalités de financement,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Points non soumis à délibération :

- **Opération aménagement de la rue de l'éolienne et du parc**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Président du Conseil Régional en date du 20 novembre 2020 portant attribution d'une aide pour un montant de 58 500 € pour l'Aménagement de la rue de l'éolienne et du Parc.

Monsieur le Maire indique que la deuxième tranche va pouvoir être lancée au printemps 2021. Les plantations seront réalisées fin 2021 et l'acquisition de mobilier pourra se faire en 2022 ce qui permettra de lisser la dépense sur deux exercices.

- **Ouverture de la boulangerie**

Monsieur et Madame MOREAU ouvrent à partir du mardi 22 décembre 2020, une information sera diffusée auprès des habitants.

- **Fournil de la Coopérative Paysanne de Belète**

Point sur la livraison du pain les lundis et jeudis. Le Conseil Municipal entérine que la livraison de pain préalablement commandé reste possible sur le parking de la mairie à la sortie de l'école.

- **Sécurité Centre Bourg**

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal une étude réalisée par le Sta du Sud-Est en 2019 ayant pour but de réduire la vitesse excessive dans le centre bourg. Ce dossier n'a pas pu être étudié en 2020 en raison de la crise sanitaire et du renouvellement du Conseil Municipal.

Deux projets sont présentés : le réaménagement de la place en centre bourg face à la boulangerie et la création d'un mini giratoire en sortie de bourg (RD 95 – RD 21).

Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion sur ces aménagements soit menée en 2021 afin de solliciter des aides auprès du Conseil Départemental au titre du FDSR et des amendes de police pour une réalisation en 2022.

- Courrier de M. & Mme Coicadan sur la sécurité routière dans la traversée du bourg.
- Compte rendu du conseil d'école.
- Distribution du colis contenant plusieurs produits locaux aux personnes de plus de 70 ans.

Questions diverses

- Proposition de visite du bâtiment de stockage de boues.
- Rue de la Grosse pierre : certains terrains sont en friches et la végétation empiète sur le bas-côté.
- Réunion : Mercredi 13 janvier 2020 à 16h30 : commission voirie
- Prochain Conseil Municipal : Jeudi 21 janvier 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.